

Info Chapelloise n°87

Juin - Juillet 2011

Avec le retour des beaux jours, les fleurs nous émerveillent par leur beauté. Comme chaque année, un jury composé de personnes du Fresne Sur Loire et de Montrelais passera devant vos jardins pour les apprécier et les photographier. Aucune démarche n’est nécessaire auprès de la mairie sauf si vous ne désirez pas participer. Dans ce cas, un appel téléphonique à la mairie suffit.

N’oubliez pas notre site internet que nous nous efforçons d’alimenter le plus régulièrement possible. Nous vous rappelons entre autre l’étude remarquable de Patrick Jézéquel sur la dénomination des lieux dits de la commune, les mots croisés de Jézé, le concours photos... N’hésitez pas à regarder le site et à nous faire part de vos réflexions et de vos idées.

Le calendrier des manifestations

Vendredi 10 juin	Audition des élèves de la Clé de Sol, musique et chorale, à partir de 20h au centre des loisirs.
Samedi 11 juin Dimanche 12 juin	Le Moto Custom Club Chapellois organise son 1 ^{er} rallye moto le samedi 11 juin. Les inscriptions se feront à la Mabiterie de Varades à partir de 8h. La soirée dansante est prévue au centre des loisirs à la Chapelle à partir de 20h (15 € sur réservation). Le traditionnel tir au camion aura lieu le dimanche au plan d’eau de la Chapelle à partir de 14h (8 € par équipe). Renseignements et réservations auprès de Jean-François Plouzin au 06.83.86.46.97
Vendredi 17 juin	Spectacle du collège St Anne de Varades à partir de 20h au centre des loisirs
Samedi 18 juin	Spectacle atelier théâtre jeunes au centre des loisirs. Ouverture des portes à 19h15 et spectacle à 19h45

Le centre de secours de Varades fête ses 70 ans



Portes ouvertes
le samedi 2 juillet de 10h à 18h

Au programme de cette journée, 2 manœuvres, ateliers et infos sur les détecteurs de fumées et les défibrillateurs.

Restauration
sur place



Le Syndicat intercommunal d'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION D'ANCENIS qui vous alimente en eau potable, vous informe :

Des entreprises privées proposent régulièrement par courrier une « assurance contre les fuites d’eau » : ces démarches commerciales n’émanent pas du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la région d’Ancenis. Chacun est cependant libre de souscrire un contrat « assurance fuite » pour son réseau privatif.

Evaluez alors l’intérêt qu’il peut représenter pour votre installation. Renseignez-vous précisément sur la couverture du contrat, les événements garantis, les exclusions, sans oublier que votre assurance habitation couvre peut-être déjà ces risques. Un plafonnement du montant des factures en cas de surconsommation consécutive à une fuite non décelable est déjà institué dans le périmètre du Syndicat.

Rappel des consignes de tri des emballages ménagers recyclables

Ce que l'on peut trier



Le tri... un geste essentiel

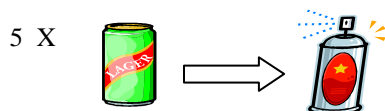
Un emballage bien trié est un emballage recyclé, la matière première récupérée sert à créer de nouveaux objets.



Une bouteille en plastique triée et recyclée se transforme en une bouteille en plastique.



Huit boîtes de conserve triées et recyclées se transforment en une casserole.



Cinq canettes en aluminium triées et recyclées se transforment en un aérosol.



Trois boîtes de céréales triées et recyclées se transforment en une boîte à chaussures.

Grâce au tri en 2010, 2 492 tonnes collectées de briques alimentaires, de verre, d'aluminium et d'acier ont permis d'économiser :

- ✓ 114,96 tonnes de bois → pour 58 tonnes de briques alimentaires collectées
- ✓ 1 511,10 tonnes de sable
- ✓ 229,77 tonnes de calcaire } pour 2 300 tonnes de verre collectées
- ✓ 19,48 tonnes de Bauxite → pour 8 tonnes d'aluminium collectées
- ✓ 241,54 tonnes de minerai de fer
- ✓ 78,88 tonnes de charbon } pour 126 tonnes d'acier collectées
- ✓ 4 676 m³ d'eau
- ✓ 4 370 MWh d'énergie
- ✓ 1 341 éq CO₂

Attention aux erreurs de tri !

Une erreur de tri entraîne :

- une complication du travail des trieurs au centre de tri,
- un surcoût pour l'habitant : une erreur de tri rend plus complexe la gestion des déchets en perturbant la collecte et le cycle de recyclage. La facture peut alors s'en faire ressentir.



Les erreurs les plus courantes : les films et les sacs en plastique, les pots de yaourts et de crème fraîche, les barquettes en plastique à l'intérieur des paquets de gâteaux sont à mettre avec les ordures ménagères.

Déplacements dans l'Union Européenne pour un séjour linguistique ou pour des vacances ? Pensez à vous procurer une Carte Européenne d'Assurance Maladie

À quoi sert cette carte ?

Elle garantit que vous êtes bien assuré(e) en France, mais attention, ce n'est pas une carte Vitale, ni un moyen de paiement. Selon le pays où vous séjournez, cette carte vous permet de ne pas faire l'avance des frais médicaux ou d'être remboursé(e) sur place, par l'organisme de sécurité sociale du pays. Les frais médicaux engagés durant votre séjour sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

Quand et comment se la procurer ?

Au moins 15 jours avant votre départ, vous n'avez aucun document à fournir pour l'obtenir. Vous pouvez la commander :

- ↳ en ligne directement depuis votre compte ameli.fr,
- ↳ en utilisant les guichets automatiques à votre disposition dans les lieux d'accueil de votre CPAM,
- ↳ en contactant un téléconseiller au 3646.

Attention : elle est nominative et individuelle, chaque membre de la famille, y compris les enfants, doit avoir sa propre carte. Elle est gratuite.

Où et combien de temps est-elle valable ?

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est valable en Europe* pour une durée d'un an.

*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Comment sont pris en charge les soins dispensés à l'étranger ?

Les modalités pratiques de prise en charge varient d'un pays à l'autre. Pensez donc à préciser votre destination lorsque vous demandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie.



Depuis le 1^{er} mars, le Cyberbase, outil informatique, est rattaché à la COMPA du Pays d'Ancenis en lieu et place de la Maison de l'Emploi. Le fonctionnement reste le même qu'auparavant. Situé au rez-de-chaussée de l'Espace Corail (bâtiment derrière la gare) à Ancenis, il est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Le samedi, permanence de 9h à 12h30. (Tél 02.40.09.20.13)

Les deux animateurs sont à l'écoute des usagers quels qu'ils soient (particuliers, entreprises, associations, institutions...) pour mieux connaître et utiliser l'outil informatique et les guider dans certaines démarches liées à l'emploi (rédaction de cv...)

PARTICULIERS, EMPLOYEURS

Vous recherchez une personne pour la garde de vos enfants, l'entretien de votre domicile, l'aide aux personnes âgées... Pensez à solliciter les services de Pôle Emploi. Une équipe est à votre disposition pour trouver le candidat recherché. Votre offre personnalisée sera diffusée gratuitement avec un suivi régulier assuré par un conseiller.

Contactez-nous : Pôle Emploi Ancenis - 24 place Francis Robert – 44150 Ancenis
ale.ancenis@pole-emploi.fr ou : 3995

Conseil Municipal du 15 avril 2011

➤ **Droit de Prémption Urbain** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées ZE 121, C 961 et C 963 situées à La Roirie, d'une superficie de 932 m², appartenant à M. et Mme LANGEVIN Lucien.

➤ **Droit de Prémption Urbain** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées C 647, C 650 et C503, situées rue des écoles, d'une superficie de 2 602 m², appartenant à M. et Mme BERNARD Gilbert.

➤ **Affiliation** : Le Centre de Gestion nous informe qu'il a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire par le syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas s'opposer à cette demande d'affiliation.

➤ **Plan d'Aménagement de la Voirie 2011** : Le Conseil Municipal décide les travaux suivants : Rechargement et bicouche sur la VC 113 – Le Clou pour 12 212 € HT et sur la VC 220 – La Censie pour 8 360 € HT

➤ **Subvention** : Mme Corinne MESNEL informe le conseil de la demande de M. GUERIT Gérard qui sollicite une subvention pour l'amicale des donneurs de sang du canton de Varades. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de verser une subvention de 80,00 € à l'amicale des donneurs de sang du canton de Varades.

➤ **Diagnostic assainissement** : Une convention a été signée en avril 2010 avec la Noëlle Environnement pour une étude relative au diagnostic du réseau d'assainissement pour un montant de base de 10 973 € HT. Des investigations supplémentaires ont été validées par la commission urbanisme. Le conseil municipal, prend acte de l'inscription de l'option 1 Investigations complémentaires à la prestation de base.

➤ **Trottoir école St Jean** : Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de prendre en charge l'enrobage du trottoir devant l'école St Jean. Le coût de ces travaux s'élève à 562.12 € TTC.

Questions diverses : M. Philippe MOREAU informe le Conseil qu'il a reçu une plainte suite à la gêne causée par l'aboiement de chiens.

Conseil Municipal du 29 avril 2011

➤ Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas fabriqués à la cuisine centrale d'Ancenis. Les objectifs retenus sont la qualité des repas, les exigences environnementales donnant priorité à l'approvisionnement en produits locaux et saisonniers, la suppression des emballages, et le tri des déchets.

➤ **Taux d'imposition 2011** : Le Conseil Municipal décide de fixer les taux comme suit :

Taxe d'Habitation : 16.27 %

Taxe Foncière Bâti : 14.07 %

Taxe Foncière Non Bâti : 46.79 %

➤ **Budget Communal** : Le compte administratif 2010 est voté à 11 voix et 1 abstention :

Dépenses fonctionnement	585 439.81 €
Recettes fonctionnement	653 089.45 €
Excédent	67 649.64 €
Résultat 2009	34 000.80 €
Excédent cumulé	101 650.44 €

Dépenses d'investissement	288 260.95 €
Recettes d'investissement	333 111.17 €
Excédent	44 850.22 €
Déficit 2009	147 323.60 €
Déficit cumulé	102 473.38 €

Le budget primitif 2011 est adopté par 13 voix pour et 1 abstention : Il s'équilibre en fonctionnement à 474 781 € et en investissement à 270 736 €.

➤ **Budget Assainissement** : Le compte administratif 2010 est voté à l'unanimité :

Dépenses fonctionnement	12 973.23 €
Recettes fonctionnement	23 805.64 €
Déficit	10 832.41 €
Excédent 2009	10 000.40 €
Excédent cumulé	20 832.81 €

Dépenses d'investissement	13 181.10 €
Recettes d'investissement	23 573.23 €
Excédent	10 392.13 €
Excédent 2009	666.10 €
Excédent cumulé	11 058.23 €

Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité : Il s'équilibre en fonctionnement à 39 753 € et en investissement à 47 303 €.

Les compte rendus de Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la commune : www.lachapellesaintsauveur44.fr